

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 23 octobre 2019 à 19 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité

Absence :

- M. Jérôme Landry, maire – Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que madame Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 07.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 septembre 2019
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} octobre 2019
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} octobre 2019
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent – Mémoire "L'avenir des médias d'information au BSL" déposé auprès de la Commission de la culture et de l'éducation
 - 5.2 CRD BSL – renouvellement adhésion pour 2019-2020
 - 5.3 Demande d'appui au Regroupement des MRC de la Gaspésie concernant la réforme du mode de scrutin
 - 5.4 Commémoration du Jour du Souvenir – Mandat de représentation de la MRC – Samedi le 9 novembre 2019
6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
 - 6.1.4 Cp - Génie civil
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie

- 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
- 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.2 Activités financières - année courante au 30 juin 2019
 - 6.2.1 Act. fin. (année courante) - MRC de La Matanie
 - 6.2.2 Act. fin. (année courante) - TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.2.3 Act. fin. (année courante) - TNO de Rivière-Bonjour
 - 6.2.4 Act. fin. (année courante) - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.3 Activités financières - année courante au 30 septembre 2019
 - 6.3.1 Act. fin. (année courante) - MRC de La Matanie
 - 6.3.2 Act. fin. (année courante) - TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.3.3 Act. fin. (année courante) - TNO de Rivière-Bonjour
 - 6.3.4 Act. fin. (année courante) - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.4 Activités financières - comparatif au 30 septembre 2019 selon les dispositions du règlement 231-2008
 - 6.4.1 Act. fin. (comparatif) - MRC de La Matanie
 - 6.4.2 Act. fin. (comparatif) - TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.4.3 Act. fin. (comparatif) - TNO de Rivière-Bonjour
 - 6.4.4 Act. fin. (comparatif) - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.5 Rapport de la planification budgétaire estimée au 31 décembre 2019
- 6.6 Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 6.6.1 Entente spécifique 2017-2020 – projet "Création d'emplois dans La Matanie" du FIDEL – autorisation versement
 - 6.6.2 PDC volet local 2018-2019 – projet "Électrification du parc Isabelle-Boulay" de la Corporation de développement de Ste-Félicité - autorisation de versement
 - 6.6.3 PDC volet local 2018-2019 / 2019-2020 – projet "Amélioration des infrastructures d'accueil" de la Municipalité de St-René-de-Matane - autorisation de versement
 - 6.6.4 Demande d'aide financière - projet "Expo urbaine (renouvellement des boîtiers lumineux)" du Cégep de Matane
- 6.7 Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.7.1 Fin de probation et recommandation d'embauche de madame Isabelle Gauthier au poste de directrice du développement économique et territorial
 - 6.7.2 SANAM - Entériner l'embauche de madame Sandrine Edmond à titre d'agente de développement en attractivité et intégration ainsi que la signature du contrat de travail 2019-2020 et la lettre d'entente avec le SCFP
 - 6.7.3 Démission au poste d'adjointe technique en évaluation foncière
- 6.8 Tourisme
 - 6.8.1 Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), le 5 décembre 2019 à Montréal
 - 6.8.2 Bureau d'accueil touristique de la MRC de La Matanie – Faits saillants et rapport annuel, été 2019
 - 6.8.3 Projet-pilote de navette estivale Matane-réserve faunique – Bilan du service offert du 21 juin au 31 août 2019
- 6.9 Autorisation paiement Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour les secteurs de Grosses-Roches, St-Jean-de-Cherbourg et St-Adelme, année 2019
- 6.10 Dénéigement 158, Soucy – saison 2019-2020
- 6.11 Demande d'appui – Résolution numéro 2019-226 de la municipalité de Saint-Ulric – Demande de modification de la Loi et des règles qui gèrent le mécanisme des votes au sein des MRC
- 6.12 Programme des cadets de la Sûreté du Québec
- 6.13 FQM – Assemblée des MRC, les 4 et 5 décembre 2019 à Québec
- 6.14 Lettre du MSP – réponse à la résolution 515-08-19 relative aux législations sur la protection sanitaire des animaux et sur l'encadrement des chiens
- 7. Évaluation foncière
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture
 - 8.1 Analyse de conformité – Règlement VM-89-190 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage particulier sous la zone 603-A

- 8.2 Réception du projet de règlement 2019-06 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-René afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces
 - 8.3 Réception de projets de règlements de la municipalité de Sainte-Paule :
 - 8.3.1 Règlement de zonage numéro 384-19 abrogeant le règlement de zonage 94-88 et ses amendements
 - 8.3.2 Règlement de lotissement numéro 385-19 abrogeant le règlement de lotissement 95-88 et ses amendements
 - 8.3.3 Règlement de construction numéro 386-19 abrogeant le règlement de construction 96-88 et ses amendements
 - 8.3.4 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 387-19
 - 8.3.5 Règlement sur les usages conditionnels numéro 388-19
 - 8.3.6 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments numéro 390-19
 - 8.4 RénoRégion 2019-2020 – suivi des inscriptions
 - 9. Génie forestier
 - 9.1 Rapport annuel technique et financier 2018 (RATF) des TPI de la MRC de La Matanie – dépôt au Conseil et transmission au MFFP
 - 9.2 Contrat de services professionnels – Réalisation d'un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie pour les années 2020-2025
 - 10. Service régional de sécurité incendie
 - 10.1 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) en remplacement de la résolution 348-05-19
 - 11. Varia
 - 12. Période de questions
 - 13. Ajournement de la séance
-

RÉSOLUTION 622-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents forment le quorum et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en changeant le point 13 pour "Fermeture de la séance", en ajoutant le point suivant et en laissant le Varia ouvert :

- 6.7.4 Affichage poste d'adjointe technique en évaluation foncière et mandat au comité administratif pour la sélection et l'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 623-10-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 septembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 septembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 624-10-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 1^{er} OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} octobre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} octobre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 625-10-19

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 1^{er} OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2019 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 626-10-19

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 393-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie reconnaissant le Forum de concertation bas-laurentien et le Collectif régional de développement (CRD) comme l'instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et y autorisant l'adhésion de la MRC;

CONSIDÉRANT la facture du CDR pour l'année 2019-2020 au montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le renouvellement pour l'année 2019-2020 et le paiement de l'adhésion au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent au montant de 22 995 \$ incluant les taxes, payable par le FDT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 627-10-19

APPUI AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE CONCERNANT LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-19-53 du Regroupement des MRC de la Gaspésie et la résolution numéro CM-2019-10-08-721 de la MRC d'Avignon concernant la réforme du mode de scrutin transmises aux MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin semble être sur le point d'être déposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite réforme amènerait les citoyennes et citoyens du Québec vers un modèle dit proportionnel mixte à compensation régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme "Mouvement Démocratie Nouvelle" est le porteur de cette réforme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle aura des impacts importants sur la vie démocratique du Québec et sur la représentativité des régions à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ferait en sorte de créer des régions électorales qui regrouperaient les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches; les trois régions formant une seule entité régionale au sens de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin affaiblirait davantage la voix des populations de l'Est du Québec à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme, telle que proposée, limiterait la possibilité des instances locales et des militants des partis de désigner leur candidat au poste de député en lien avec la création de listes par parti;

CONSIDÉRANT QUE la volonté populaire milite plus vers un système où les éluEs locaux et régionaux défendent d'abord les intérêts de leurs commettants avant ceux de leur parti;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ne devrait pas se traduire par la perte de pouvoir pour les régions périphériques du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie :

- appuie Regroupement des MRC de la Gaspésie dans ses démarches pour s'opposer à la proposition de réforme envisagée et obtenir un modèle de réforme du mode de scrutin permettant le renforcement du poids politiques des régions;
- demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du Premier ministre monsieur François Legault :
 - de procéder à des consultations élargies auprès de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyennes et citoyens, des éluEs québécois, incluant ceux des régions;
 - d'analyser plusieurs options avant de procéder à une réforme majeure;

- de s'assurer de la représentativité des intérêts régionaux et d'une réelle décentralisation des pouvoirs afin de rapprocher la population des décisions gouvernementales;
- de trouver des avenues pour revaloriser le rôle des députéEs;
- et d'amoindrir l'influence et le contrôle des partis politiques sur lesdits députéEs;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, madame Sonia Lebel, à la ministre responsable de la région, madame Marie-Eve Proulx, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, à la MRC d'Avignon et au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 628-10-19

COMMÉMORATION DU JOUR DU SOUVENIR – MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT l'invitation de la Légion royale canadienne, filiale 130 Victor-Côté, à se joindre au rassemblement consacré au Jour du Souvenir à la mémoire des Canadiens morts à la guerre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet, monsieur Denis Santerre, afin de participer à la cérémonie de commémoration qui se tiendra le 9 novembre 2019 et déposer une couronne de coquelicots au cénotaphe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 629-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 68 044,81 \$, la liste des chèques émis au montant de 903,98 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 50 341,08 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 940,57 \$, représentant un grand total de 130 230,44 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier ajoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 630-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 9 171,93 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 438,16 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 45 199,10 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 11 032,51 \$, représentant un grand total de 66 841,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 631-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 24 750,22 \$, la liste des chèques émis au montant de 454,11 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 47 492,37 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 569,67 \$, représentant un grand total de 80 266,37 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 632-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 321,59 \$ et la liste des chèques émis au montant de 401,42 \$, représentant un grand total de 723,01 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 633-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 129 942,41 \$, la liste des chèques émis au montant de 103 451,35 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 123 546,06 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 29 059,09 \$, représentant un grand total de 385 998,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 135,95 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 215,42 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 25 302,65 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 495,79 \$, représentant un grand total de 34 149,81 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 634-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 259,83 \$, la liste des chèques émis au montant de 8 281,30 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 5 542,05 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 475,33 \$, représentant un grand total de 15 558,51 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 635-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2019 au montant de 5 387,12 \$, la liste des chèques émis au montant de 401,35 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 4 643,58 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 986,18 \$, représentant un grand total de 11 418,23 \$ pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 636-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE 2019 AU 17 OCTOBRE 2019 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 16 302,52 \$, les salaires payés du 1-09-2019 au 12-10-2019 au montant de 1 103,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 297,11 \$, représentant un grand total de 17 702,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 septembre 2019 au 17 octobre 2019 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 637-10-19

PDC VOLET LOCAL 2018-2019 – PROJET "ÉLECTRIFICATION DU PARC ISABELLE-BOULAY" DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ – AUTORISATION DE VERSER 6 400 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-18 de la municipalité de Sainte-Félicité demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Électrification du parc Isabelle-Boulay »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2018-2019, afin de permettre la réalisation du projet « Électrification du parc Isabelle-Boulay » de la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 638-10-19

PDC VOLET LOCAL 2018-2019 / 2019-2020 – PROJET "AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL" DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – AUTORISATION DE VERSER 12 800 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-181 de la municipalité de Saint-René-de-Matane demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Amélioration des infrastructures d'accueil »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 12 800 \$ dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour les années 2018-2019 et 2019-2020, afin de permettre la réalisation du projet « Amélioration des infrastructures d'accueil » de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 639-10-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET "EXPO URBAINE (RENOUVELLEMENT DES BOITIERS LUMINEUX)" DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de financement du Cégep de Matane pour le projet "Expo urbaine (renouvellement des boitiers lumineux)" et la confirmation de partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer 20 boîtes lumineuses, en place depuis 2009 dans les vitrines au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie, exposées de façon permanente et mettant en valeur des œuvres (renouvelées à chaque année) des étudiants en photographie au Cégep;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière au montant de 3 000 \$, payable par le FDR, conditionnellement à la participation des partenaires identifiés à la demande;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 640-10-19

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE GAUTHIER AU POSTE DE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 508-09-18 relative à l'embauche, en date du 1^{er} novembre 2018, de madame Isabelle Gauthier à titre de directrice du développement économique et territorial, poste cadre sur une base de 35 heures/semaine, et la période de probation de douze (12) mois se terminant le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Isabelle Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'embauche définitive de madame Isabelle Gauthier à titre de directrice du développement économique et territorial de la MRC de La Matanie en date du 1^{er} novembre 2019;

QUE madame Isabelle Gauthier soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie de l'assurance collective et du régime de retraite, et ce, à compter de la date de la fin de probation soit le 1^{er} novembre 2019, et ce, aux conditions stipulées à l'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 641-10-19

SANAM – ENTÉRINER L’EMBAUCHE DE MADAME SANDRINE EDMOND À TITRE D’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ATTRACTIVITÉ ET INTÉGRATION AINSI QUE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL 2019-2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 548-09-19 autorisant l’affichage d’un poste d’agent(e) pour combler les besoins d’une 2^e ressources pour le Service d’accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d’embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d’embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT l’aide financière confirmée du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’entériner l’embauche et la signature du contrat de travail de madame Sandrine Edmond à titre d’agente de développement en attractivité et intégration pour le SANAM, à compter du 23 octobre 2019 pour un mandat se terminant le 31 mars 2020, et ce, conditionnellement au financement des bailleurs de fonds;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le contrat de travail et la lettre d’entente avec le SFCF.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 642-10-19

DÉMISSION DE MADAME MYRIAM PARENT DU POSTE D’ADJOINTE TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la démission de madame Myriam Parent, adjointe technique en évaluation foncière, dont la dernière journée de travail sera le 8 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Myriam Parent, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 643-10-19

AFFICHAGE DU POSTE D’ADJOINT(E) TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE ET MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LA SÉLECTION ET L’EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la démission au poste d’adjointe technique en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'affichage et de mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste d'adjoint(e) technique en évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 644-10-19

PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 5 DÉCEMBRE 2019 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2018-2019 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de faire connaître la destination « Matane » auprès des organisateurs d'événements de la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Montréal, le 5 décembre 2019 à Montréal;

D'autoriser le remboursement des frais de participation à l'activité de réseautage ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 645-10-19

AUTORISATION PAIEMENT SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DE GROSSES-ROCHES, ST-JEAN-DE-CHERBOURG ET ST-ADELME, ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 669-11-18 confiant le mandat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC à Sani-Manic inc. pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 045861 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Grosses-Roches, année 2019, au montant de 4 902,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 045860 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jean-de-Cherbourg, année 2019, au montant de 10 128,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 045855 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Adelme, année 2019, au montant de 28 906,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 045861, 045860 et 045855 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2019, pour les secteurs de Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Adelme, au montant total de 50 517,14 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 646-10-19

DÉNEIGEMENT 158, SOUCY – SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2019-2020 :

- déneigement au montant de 3 400 \$ plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus : 65,00 \$/voyage, plus les taxes;
- épandage de sel et de sable non inclus : 80,00 \$/fois;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 647-10-19

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-226 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI ET DES RÈGLES QUI GÈRENT LE MÉCANISME DES VOTES AU SEIN DES MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-226 de la municipalité de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT les discussions en lien avec les règles démocratiques encadrant le fonctionnement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

DE demander à l'ensemble des municipalités qu'elles transmettent à la MRC, s'il y a lieu, leur résolution d'appui à l'initiative de la municipalité de Saint-Ulric;

QU'après avoir compilé l'information, la MRC fera rapport au Conseil qui pourra, au besoin, retransmettre en bloc la demande aux bonnes instances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 648-10-19

FQM – ASSEMBLÉE DES MRC, LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2019 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 4 et 5 décembre 2019 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 195 \$ plus les taxes applicables, par membre, pour la participation du préfet et de la direction générale à l'assemblée des MRC de la FQM qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2019 à Québec;

D'autoriser le paiement et le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas, de même que des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives pour tous les frais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 649-10-19

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-190 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 16 septembre 2019, le *Règlement numéro VM-89-190 modifiant le règlement numéro VM-89 afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 603 A*;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser une seule exploitation porcine dans une zone faisant partie d'un milieu agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-190 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 650-10-19

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE (2020-2025)

CONSIDÉRANT QU'en application de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1), le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) exige qu'un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) soit réalisé pour les TPI dont la gestion est déléguée à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le PAFIO identifie les secteurs d'intervention et les différentes activités d'aménagement forestier qui y sont prévues et contient également les mesures d'harmonisation;

CONSIDÉRANT QUE le PAFIO est réalisé en collaboration avec le comité multiressources et doit faire l'objet d'une consultation publique avant d'être approuvé par le ministre du MFFP;

CONSIDÉRANT QUE la SER-des-Monts a soumis une proposition sur la base de taux horaires à la MRC de La Matanie consistant à cibler les secteurs potentiels et de les valider sur le terrain, laquelle a été évaluée à un coût maximal d'environ 10 000 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil octroie un contrat de services professionnels à la SER des Monts pour la réalisation des analyses et validations requises dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI gérées par la MRC de La Matanie;

QUE cette dépense soit payée par le surplus non affecté des TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 651-10-19

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET I DU PROGRAMME *RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'optimisation de la desserte par le SRSI, il est prévu de conserver quatre casernes soit celles de Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane, Les Méchins et Sainte-Félicité cette dernière devenant la caserne principale pour le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction et de mise aux normes sont requis pour ces casernes et que pour en évaluer les coûts, une firme d'architectes a été mandatée à ces fins;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet I du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la MRC de La Matanie s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la MRC de La Matanie confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés signer tous documents utiles pour donner effet à la présente;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 348-05-19.

ADOPTÉE

VARIA

--

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 652-10-19

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.
Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*